... agua, le commandant et ... du *Kniaz-Potemkine* se trouvèrent ... d'une véritable révolte. Ils voulu... le pavillon d'alarme, mais les me... ne leur en laissèrent pas le temps et les ... à la mer.

Ces événements se passaient le 27 à Sébastopol. Immédiatement après l'exécution sommaire des officiers, les matelots révoltés, parmi lesquels se trouvaient huit officiers, appareillèrent pour Odessa où ils prévoyaient, avec raison, trouver un appui auprès des grévistes du port.

Dès que le gouverneur d'Odessa connut les événements, il fit sommer les révoltés de mettre bas les armes, mais ceux-ci répondirent en tirant sur les troupes de police.

Les dépêches sont contradictoires en ce qui concerne le nombre des officiers tués par les émeutiers, remis en liberté par eux ou gardés en otage à bord du cuirassé.

La bataille attendue

Saint-Pétersbourg, 30 juin.

Une dépêche d'Odessa, reçue cette nuit, dit que les troupes se sont rendues maîtresses de la populace, que dirigeait l'équipage révolté. La ville est en partie en flammes. On s'attend à une bataille entre les navires révoltés, dont le nombre s'est augmenté, et l'escadre de la mer Noire.

75 millions de dégâts

Une dépêche adressée au *Daily Mail* annonce :

Le *Kniaz-Potemkine* a ouvert de nouveau le feu ce soir sur la ville. Le premier obus a atteint une maison de la rue Nejinskaia ; le deuxième est tombé dans une brasserie ; les deux bâtiments ont leurs murailles percées de trous de six mètres de large et de trois de haut. Le cuirassé n'a pas tiré depuis.

Le gouverneur a fait éteindre les becs de gaz et couper le courant électrique, de sorte que la ville est dans l'obscurité complète.

Un remorqueur arrivé dans l'après-midi avec une commission chargée d'examiner la situation, s'est rendu, en arborant le drapeau de la Croix-Rouge, de l'autre côté de la baie et a signalé que deux navires de guerre étaient mouillés en face de la Petite-Fontaine, à l'extrémité d'une des principales rues aboutissant au port.

D'autres télégrammes du même journal donnent sur ces faits les renseignements complémentaires suivants :

On signale la présence d'un second navire mutiné à Cap-Fontaine, à dix milles d'ici.

Le Kniaz-Potemkine a arrêté, à cinq heures un transport ayant à bord des Russes venant de Port-Arthur et un autre vapeur ; il les a obligés à rester à portée de ses canons pendant deux heures.

A sept heures, le *Kniaz-Potemkine* s'est éloigné à deux milles de distance, mais est revenu peu après à son précédent mouillage et a tiré plusieurs projectiles contre le faubourg Langeron, où se trouvait un détachement de cosaques.

Il a viré ensuite pour diriger ses canons contre le centre d'Odessa et a tiré un coup à blanc. On voyait les flammes jaillir du vapeur arrêté par le *Kniaz-Potemkine*.

La prison de la ville, qui contient 2,000 prisonniers, a failli sauter la nuit dernière. On a arrêté cinq hommes qui venaient de placer une bombe contre le mur extérieur de la prison. Ils avaient sans doute pour but de délivrer les prisonniers ; mais si la bombe avait éclaté, il est certain que la plupart des prisonniers auraient été tués.

Au nombre des personnes tuées pendant les troubles figurent trois officiers de police, neuf agents, vingt et un cosaques et onze soldats d'infanterie.

Le nombre total des tués s'élève, croit-on, à un millier de personnes.

Indépendamment des salves d'infanterie et des cosaques, des mitrailleuses ont été employées contre les émeutiers.

Trois régiments de cavalerie et un régiment d'infanterie sont attendus ce soir.

Les dégâts causés par les incendies de la nuit dernière sont évalués à environ 75 millions de francs.

Constantinople, 30 juin.

En raison des troubles d'Odessa, les bateaux russes et italiens destinés à ce port sont retenus provisoirement à Constantinople.

Le contrecoup dans les provinces

Des nouvelles de Libau annoncent que les marins de la marine impériale se sont mutinés dans les casernes, qu'ils ont mises à sac, ainsi que les dépôts. Les mutins ont ensuite attaqué les maisons des officiers et ont tiré des coups de fusil dans les fenêtres.

On a fait appel à l'artillerie, et ce matin, de bonne heure, un détachement de cosaques et tout un régiment d'infanterie ont été envoyés au port. L'ordre a été rétabli.

On annonce qu'il y a eu combat et qu'il y a eu des tués, mais les renseignements manquent encore.

On craint que des mutineries n'éclatent aussi dans le port de Cronstadt.

L'autocratie se désagrège

Saint-Pétersbourg, 30 juin.

La vérité sur les événements tragiques d'Odessa commence à se répandre, mais les dépêches sont rares et contradictoires. Selon les renseignements de l'amirauté, quatre cuirassés sont partis de Sébastopol seulement hier soir, alors qu'ils devaient déjà se mettre en route la veille pour soumettre les insurgés. On se demande avec angoisse si les équipages de l'amiral Krieger resteront fidèles et ne se joindront pas aux insoumis.

Le *Nasha Jhisn* dit que les vapeurs du fort et les dépôts de grains d'Odessa brûlent. Voilà toutes les nouvelles que les journaux donnent ; jusqu'à présent, l'énorme majorité du peuple russe ignore ce qui se passe, mais on craint une répercussion énorme dans l'armée ; déjà à Samara on a découvert des proclamations qui auraient été distribuées par des officiers à leurs hommes.

La situation à Libau

Saint-Pétersbourg, 30 juin.

Voici des détails authentiques sur la journée d'hier à Odessa :

Vers cinq heures, la foule commença à piller et à incendier les dépôts de marchandises et les navires russes, épargnant cependant les navires étrangers. Les cosaques craignant les obus du *Kniaz-Potemkine*, laissèrent faire ; mais la foule jeta une bombe qui tua plusieurs cosaques. La troupe intervint alors, fusillant à droite et à gauche, se servant aussi de mitrailleuses. Le *Kniaz-Potemkine* et les autres navires insurgés restèrent tranquillement ancrés. Ces insurgés déclarent avoir confiance dans leurs camarades de Sébastopol et sont certains qu'ils feront cause commune avec eux. L'amirauté n'a pas reçu de nouvelles sur les événements d'aujourd'hui. Quant à ce qui se serait passé à Libau, l'amirauté déclare que la mutinerie se borne à quelques cas isolés.

Saint-Pétersbourg, 30 juin.

Le transport *Vekha*, dont l'équipage s'est joint aux marins révoltés, avait été attiré vers le *Kniaz-Potemkine* par un signal lui ordonnant de s'approcher du vaisseau-amiral.

Londres, 30 juin.

On télégraphie d'Odessa :

Neuf navires ont été incendiés jusqu'à hier soir.

Révolte de marins à Cronstadt

La Liberté publie la dépêche suivante :

St-Pétersbourg, 30 juin.

Les marins du cuirassé « Alexandre II », ancré dans le port de Cronstadt, se sont révoltés.

A St-PÉTERSBOURG ET MOSCOU

Ultimatum au Tsar

Saint-Pétersbourg, 30 juin.

Les zemstvos des provinces de St-Pétersbourg et de Moscou, où la mobilisation vient de commencer, ont pris une très grave décision.

Ces zemstvos ont, en effet, décidé de soumettre à l'empereur un mémoire relatif à la question des réformes, mémoire dans lequel ils déclarent qu'à moins que les réformes promises ne soient promulguées et mises en vigueur avant le milieu du mois de juillet, ils proclameront l'établissement du gouvernement constitutionnel dans leurs provinces respectives.

Les membres des zemstvos déclarent se rendre pleinement compte de la gravité de la mesure qu'ils prennent. Ils l'ont prise parce qu'ils avaient décidé de refuser de donner leur démission et, si ce mémoire leur attire des poursuites judiciaires, ce sera là le pas le plus important qu'ils puissent prendre dans le sens de l'établissement d'une Constitution.

EN FINLANDE

Mesures de réaction

Saint-Pétersbourg, 30 juin.

Sur l'avis du conseil militaire, la circonscription militaire de Finlande est abolie. Le poste de commandant des troupes de cette circonscription est supprimé. Les forteresses et établissements militaires sont incorporés à la circonscription militaire de Saint-Pétersbourg. Un vingt-deuxième corps d'armée est constitué avec les troupes résidant en Finlande.

Le curateur de l'arrondissement scolaire de Moscou a rigoureusement interdit aux maîtres d'écoles primaires de parler à leurs élèves des questions concernant la vie publique intérieure et la guerre et de répondre à aucune question des élèves à ce sujet.

LA QUESTION MAROCAINE

La Conférence acceptée par la France

Paris, 30 juin.

Le prince Bülow, chancelier de l'empire allemand, a eu hier un entretien avec M. Bihourd, ambassadeur de France à Berlin. Nous croyons pouvoir dire, contrairement aux renseignements fantaisistes qu'on a publiés sur l'importance de cette conversation, qu'elle ne constitue en aucune façon un pas décisif vers l'entente définitive des deux gouvernements.

Néanmoins, on est toujours bien fondé à croire que cette entente est prochaine.

Il ne sera probablement pas échangé de notes écrites entre les deux chancelleries jusqu'au moment où l'accord sera assuré. Les négociations orales qui vont se poursuivre simultanément à Paris et à Berlin suffiront à éclaircir la situation et à régler les questions sur lesquelles subsistent encore des divergences de vues.

Les deux gouvernements paraissent avoir renoncé à publier la note Rouvier et la réponse du gouvernement allemand. Les points de vue exprimés dans ces documents sont, à l'heure présente, dépassés. Il paraît peu opportun de livrer au public des textes qui ne permettraient pas à l'opinion de se représenter exactement la nouvelle situation diplomatique.

Toutefois, il est probable qu'elles formeront, avec les textes établissant l'accord définitif des gouvernements, la matière d'une publication officielle faisant connaître que la France accepte la conférence, sous réserve de la part de l'Allemagne des déclarations conformes à ce qui a été dit dans les conversations échangées antérieurement entre les négociateurs des deux pays, tant à Paris qu'à Berlin.

La situation intérieure

Tanger, 30 juin.

L'anarchie est telle en territoire marocain, que les caravanes n'osent plus s'y aventurer ; tous les marchés proches de la frontière sont absolument désertés, et celui de Merela, notamment, qui donnait les plus grandes espérances, ne fait plus de transactions.

Les craintes allemandes

Berlin, 30 juin.

La presse allemande, après avoir triomphé de l'acceptation du principe de la conférence, ne se dissimule pas que les négociations seront longues et qu'il est impossible de prédire si elles aboutiront au succès de la diplomatie allemande.

Les Allemands craignent d'autre part que l'Angleterre ne fasse une opposition efficace aux propositions allemandes lorsque la conférence se réunira.

Il règne une certaine inquiétude dans les milieux coloniaux, parce que, dit-on, la France aurait obtenu que certaines questions qui ne peuvent être soumises aux délibérations internationales sans porter atteinte à son prestige dans le monde musulman, ne figureraient pas au programme de la conférence.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 30 juin.

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

M. Rouvier a mis ses collègues au courant des négociations avec l'Allemagne, qui se poursuivent d'une manière satisfaisante.

Le conseil s'est ensuite occupé des questions que les Chambres auront encore à discuter avant la clôture de la session actuelle.

Le Ministre des Finances a fait savoir qu'il serait en mesure de déposer mardi prochain sur le bureau de la Chambre le projet de budget pour 1906. De la sorte on pourra détacher, suivant l'usage, la partie relative aux quatre contributions directes pour la faire voter avant les vacances.

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à la mise à l'ordre du jour de la Chambre du projet relatif au scrutin de liste ; mais sur le fond, il se prononcera contre ce changement et demandera le maintien de la législation existante pour l'élection des députés.

Enfin le Conseil a réglé diverses questions relatives à la réception en France dans le courant de juillet des escadres américaine et anglaise.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

du 30 Juin

Séance du matin

LA FRAUDE SUR LES VINS

La Chambre, à 9 heures 30, dans sa séance de ce matin, présidée par M. Paul Doumer, n'a pu encore achever la loi des fraudes sur les vins.

La discussion a surtout roulé sur un amendement de M. Paul Meunier, qui a demandé l'abrogation de l'article 237 de la loi du 28 avril 1816 ; cet article donne à la régie le pouvoir de perquisition dans le domicile des particuliers pour constater les délits fiscaux.

M. Paul Meunier, et après lui M. Lasies se sont élevés avec énergie contre cette disposition désuète et arbitraire selon eux.

M. Merlou, ministre des Finances, a combattu l'amendement.

Depuis plusieurs mois, dit-il, tout le monde réclame la répression de la fraude, et aujourd'hui que le gouvernement est armé pour la réprimer, on vient lui dire : « Nous vous avons donné des armes, vous ne vous en servirez pas. »

Ce serait vouloir favoriser le commerce et la production malhonnêtes contre le commerce et la production honnêtes.

S'il y a eu quelques abus, le ministre veillera à ce qu'ils ne se reproduisent pas, et il prend l'engagement de sévir contre les agents qui ne se seraient pas conformés aux instructions de l'administration ; mais l'amendement aurait pour corollaire fatal la suppression des contributions indirectes, c'est-à-dire la suppression consécutive d'une partie des ressources produites par l'impôt.

L'amendement a été renvoyé à la commission. La séance a été levée à midi.

Séance de l'après-midi

VOTE DE LA LOI

Sur la Fraude des Vins

La séance est ouverte à 3 heures 15, sous la présidence de M. Doumer.

La Chambre adopte, après urgence déclarée et sans discussion, le projet de loi autorisant la perception d'une surtaxe sur l'alcool, à l'octroi de Scaër, dans le Finistère ; une proposition de loi de M. Georges Gerald et plusieurs de ses collègues ayant pour objet de rendre applicable aux délits et contraventions prévus par la loi du 3 mai 1844, sur la chasse, l'article 463 du Code pénal ; une proposition de loi de M. Ernest Lamy et plusieurs autres de ses collègues, tendant à unifier les pensions de demi-solde des veuves d'inscrits maritimes, puis on reprend la discussion du projet tendant à la répression des fraudes sur les vins.

M. Lauraine, rapporteur. — La commission s'est réunie et a délibéré sur l'amendement de M. Paul Constant que la Chambre a pris en considération ce matin. Elle s'est rangée à l'opinion de la Chambre et a adopté, sous l'article 11, un texte qui n'est pas celui de M. Constant, mais qui dit la même chose et donne, en outre, satisfaction à divers amendements.

Voici le nouveau texte :

« L'article 237 de la loi de 1816 cesse d'être applicable aux visites des employés de la régie dans l'intérieur des locaux servant exclusivement à l'habitation des particuliers non soumis à l'exercice.

« Toute visite ne pourra avoir lieu que si elle est autorisée par le président du tribunal du ressort ou par le juge de paix du canton ».

M. Louis Martin, commissaire du gouvernement. — Je dois faire remarquer que ce texte, s'il est adopté, n'aura d'autre résultat que d'entraver la répression de la fraude.

M. Paul Constant. — Je me rallie au texte de la commission, car nous n'avons d'autre but que de soustraire les propriétaires récoltants aux vexations de la régie, qui a le tort de vouloir toujours les considérer comme fraudeurs. Ce que nous demandons c'est le droit commun.

M. Merlou, ministre des finances. — Le gouvernement repousse l'amendement.

M. Krantz, président de la commission. — J'insiste pour que la Chambre accepte l'amendement, qui ne favorise pas les fraudeurs.

L'amendement est adopté par 430 voix contre 67.

Un amendement de M. Lamy demande à ce que le dénonciateur soit désigné. Cet amendement est combattu par le gouvernement et la commission et repoussé par 414 voix contre 140.

L'article 11 est adopté ainsi que les articles 12 à 24 et dernier.

La commission demande la disjonction des articles additionnels concernant le vinage.

Le rapporteur prend l'engagement de déposer son rapport avant la récolte prochaine. La disjonction est prononcée.

Après quelques explications de MM. Paul Mentay, Klotz, Contant, Labries, Thierry, Castillard, l'ensemble de la loi est voté par 446 voix contre 140.

LA SÉPARATION

L'ARTICLE 36

On reprend la discussion sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

L'article 36 est ainsi conçu :

« Un règlement d'administration publique rendu dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi, déterminera les mesures propres à assurer son application ».

L'Obstruction Nationaliste. — Le Vote de la Loi est renvoyé à Lundi.

M. Rudelle développe un amendement.

Le rapporteur propose un nouveau texte, que M. Rudelle accepte.

La proposition de M. Aibie Rozet est adoptée.

M. Dubuisson développe un article additionnel, qui est repoussé à main levée.

M. Albert Leroy développe un amendement ainsi conçu :

« Les ministres des cultes sont inéligibles dans la paroisse ou circonscription ecclésiastique où ils exercent leurs fonctions. » Il dit qu'on ne peut pas admettre qu'un curé puisse devenir le maire de sa commune parce que dans certains cas il serait obligé de se demander la permission à lui-même pour certaines cérémonies pour lesquelles l'autorisation municipale est indispensable. Nous admettons qu'il puisse être élu dans une autre commune que celle où il exerce.

M. Briand, rapporteur, combat l'amendement. Il faut choisir entre le système concordataire ou la séparation qui ne peut pas aller sans quelque inconvénient. Sous le régime de la séparation les prêtres doivent être traités comme les autres citoyens mais sous certaines garanties, c'est-à-dire que pendant cette période de huit années les prêtres ne pourront pas être élus maires ou adjoints des communes dans lesquelles ils exerceront. Voilà pourquoi je demande de repousser l'amendement de M. Albert Leroy.

M. Albert Leroy retire son amendement.

Le texte de la commission édictant que les prêtres ne pourront être élus maires ou adjoints pendant les cinq années qui suivront la promulgation de la présente loi est adopté.

M. Albert Leroy veut ajouter au texte de la commission les mots : « et conseiller municipal ». Le président de la commission dit que la commission avait accepté ce texte.

Ces amendements, mis aux voix, donnent lieu à pointage.

La discussion continue pendant le pointage. Plusieurs articles additionnels sont proposés pour l'emploi des sommes rendues disponibles par la suppression du budget des cultes.

M. Klotz propose de renvoyer à la discussion de la prochaine loi de finances l'emploi des sommes rendues disponibles par la suppression du budget des cultes.

Le ministre des cultes, qui se rallie à la proposition de M. Klotz, parle au milieu du bruit et de l'inattention générale.

M. Augagneur parle dans le même sens : Il n'est pas écouté davantage. Le président menace de suspendre la séance.

M. Augagneur combat les amendements qui tendent à attribuer au dégrèvement de la propriété bâtie les sommes rendues disponibles. Il insiste pour que le renvoi à la discussion de la loi de finances, de l'emploi de ces sommes.

M. Caillaux défend au contraire la répartition de ces fonds aux communes et surtout aux petites communes que frappera plus spécialement la loi de séparation.

M. Sembat et plusieurs de ses collègues proposent d'affecter les sommes rendues disponibles par la suppression du budget des cultes aux caisses des retraites ouvrières.

M. Ferrette défend cette proposition.

M. du Halgouet ne peut s'associer à aucune des propositions qui sont faites et qui tendent à distribuer les dépouilles du clergé.

M. Cazenave répond et défend l'amendement de M. Codet que celui-ci a retiré.

M. Rutz défend les diverses propositions qui sont présentées et on demande le renvoi à la Commission.

M. Balitrand parle en faveur de la répartition aux petites communes et contre tout ajournement.

L'amendement Klotz est retiré.

M. Fitte veut prononcer un long discours dont on n'entend pas un mot ; le Président ne peut parvenir à obtenir le silence, le bruit des conversations particulières couvre la voix de l'orateur.

M. Laurent Bougère n'obtient pas plus de succès.

Après que le calme fut revenu, pas pour longtemps, le Rapporteur dit que la Commission s'est ralliée à la proposition tendant à attribuer les sommes disponibles aux communes pauvres. Mais ce texte ayant soulevé beaucoup de controverses, la Commission propose le texte suivant :

« Les sommes rendues disponibles chaque année par la suppression du budget des cultes seront réparties entre les communes, d'après leur situation financière et d'après une base qui sera à déterminer par la loi des finances. »

La gauche proteste violemment. Le bruit est énorme. Le président ne peut obtenir le silence.

Le rapporteur s'oppose au renvoi à lundi. Le bruit continue.

M. Caillaux à la tribune ne peut se faire entendre.

M. Gailhard Bancel vient expliquer son vote.

La clôture est prononcée.

M. Tournade veut parler. Le bruit des pupitres couvre sa voix. Le président lui-même ne peut se faire entendre. C'est au milieu d'un vacarme épouvantable que le président met aux voix la 1re partie de l'amendement Codet, reprise par M. Cazenave.

« Les sommes rendues disponibles par la suppression du budget des cultes seront réparties entre les communes. »

Pendant le scrutin, une vive agitation règne dans la salle.

La 1re partie est adoptée par 435 voix contre 70.

Un amendement de M. Lasies est repoussé par 338 voix contre 252.

M. Caillaux demande qu'on ajoute à la 1re partie déjà votée, les mots suivants, auxquels M. Cazenave se rallie : Au prorata du contingent et contribution de la propriété foncière non bâtie d'après les chiffres de l'exercice précédent.

Cette deuxième partie est adoptée par 380 voix contre 89.

Par 327 voix contre 248, la Chambre adopte l'amendement de M. Albert Leroy.

M. Briand propose de réviser ainsi l'article : « Les ministres du culte sont inéligibles pendant les huit années qui suivront la promulgation de la séparation des Eglises et de l'Etat. »

Adopté à main levée.

On demande le renvoi à lundi.

M. Buisson demande à la Chambre de terminer ce soir avec cette discussion.

Le renvoi à une prochaine séance est mis aux voix. Il donne lieu à pointage.

La séance est suspendue à 7 h. 45 et reprise à 8 heures 25.

Le renvoi à lundi est repoussé par 329 voix contre 241.

M. Breton développe, au milieu du bruit, une motion préjudicielle ayant pour but de prendre des mesures pour empêcher que dans les scrutins publics le nombre des bulletins déposés dans les urnes n'atteigne des proportions énormes. Il y avait en effet dans le dernier scrutin 1.220 bulletins, alors qu'il n'y a pas 590 députés.

Cette motion provoque un charivari effroyable. Un pugilat est sur le point d'éclater.

M. Breton transforme sa motion en projet de résolution.

M. Georges Leygues fait remarquer que la discussion sur la séparation s'est poursuivie avec beaucoup de dignité et qu'il conviendrait de ne pas la terminer d'une façon trop hâtive.

M. Briand dit qu'il n'y a pas d'urgence à voter la loi ce soir. Il prie la Chambre de ne pas persister.

Après quelques mots de M. Tournade la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à neuf heures.

LE SENAT

du 30 Juin

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Fallières.

L'Hygiène et les Casernements

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation de M. Aucoin sur la situation faite à certaines villes de garnison, notamment à Auch, à la suite des enquêtes sanitaires de 1901 et 1903.

M. Aucoin répond au discours prononcé hier par le Ministre de la Guerre.

M. Aucoin s'attache à démontrer que la ville d'Auch a bien rempli ses engagements vis-à-vis de l'autorité militaire.

Quand l'Etat a invité une ville à faire des dépenses en lui promettant une garnison, personne n'admettra que l'Etat ait le droit de manquer à ses promesses.

M. Berteaux répond qu'il facilitera à la ville d'Auch les dépenses d'ordre militaire qu'elle aurait à faire en lui abandonnant une partie de la redevance qu'elle paie à l'Etat chaque année.

M. Aucoin insiste à nouveau en faveur de la ville d'Auch.

Finalement on vote un ordre du jour présenté par M. Treille, approuvant les déclarations du gouvernement.

On renvoie au jeudi 13 juillet l'interpellation de M. de Lamarzelle sur la situation faite au Crédit foncier par de récentes décisions judiciaires annulant les hypothèques consenties par des sociétés civiles ayant agi pour des congrégations.

M. Fallières met le Sénat au courant de l'incident de la commission d'amnistie qui ne peut être dessaisie que si elle le demande ou si elle démissionne. Elle en délibèrera mardi.

La prochaine séance est fixée à mardi. La séance est levée à 5 h. 50.

Femmes tuées par leur Mari

Paris, 30 juin.

A la suite d'une discussion, un ouvrier de l'usine de briqueterie de Vaugirard, 127, rue Croix-Nivert, a, hier soir, frappé avec un pavé sa femme, Augustine Le Dauphin, âgée de trente-huit ans, et lui a fendu le crâne. Puis, la laissant inanimée, il a pris la fuite.

La malheureuse fut trouvée quelques instants plus tard par des passants, et transportée à l'hôpital Boucicaut, où elle est morte.

M. Cauville, commissaire de police, a arrêté le meurtrier cet après-midi.

Angoulême, 30 juin.

A Soyaux, dans la banlieue d'Angoulême, un vieillard de soixante-dix neuf ans, nommé Normand, a assommé à coups de bâton sa femme, âgée de quatre-vingts ans, qu'il accusait d'avoir des relations intimes avec les ouvriers carriers du voisinage.

Normand a été arrêté et sa femme transportée à l'hôpital est dans un état désespéré.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

LA PAIX ?

Paris, 30 juin.

Peu de nouvelles aujourd'hui de la guerre, que la Révolution d'Odessa laisse au second plan. La position de Linievitch est toujours dangereuse et les négociations de paix, au contraire des Japonais, avancent très lentement.

Le « Peresviet » renfloué

Tokio, 30 juin.

Les Japonais ont renfloué hier le *Peresviet*.

Liniévitch craint la bataille

Berlin, 30 juin.

D'après les nouvelles que l'on reçoit ici de Saint-Pétersbourg, il se confirme que dans les cercles militaires russes, on reconnaît la nécessité absolue d'envoyer de nouveaux et importants renforts en Mandchourie. Le général Linievitch aurait déclaré qu'il éviterait une grande bataille sur les positions qu'il occupe actuellement, tant que les forces japonaises seraient aussi manifestement supérieures aux siennes.

INFORMATIONS

Paris, 30 juin.

M. Jaurès à Berlin

Nous apprenons que M. Jaurès se rendra à Berlin le 8 juillet prochain, pour y faire une conférence sur un sujet d'actualité : *la Paix*. Il est probable que devant son auditoire de socialistes allemands, M. Jaurès traitera la question de la guerre russo-japonaise et parlera aussi de l'incident du Maroc.

L'amnistie au Sénat

M. Fallières ayant fait observer que le règlement du Sénat ne lui permettait pas de dessaisir une commission régulièrement saisie d'un projet, la commission de l'amnistie se réunira mardi pour rendre une décision définitive.

Le repos hebdomadaire pour la presse

M. Dominique Delahaye vient de déposer l'article additionnel suivant au projet de loi sur le repos hebdomadaire : « Du dimanche matin au lever du soleil jusqu'au lundi matin à la même heure ; il est interdit de rédiger, composer ou imprimer aucun journal. Il est simplement permis de terminer un tirage commencé. »

L'entente industrielle Anglo-Française

A Amiens, une réunion ouvrière présidée par le maire M. Fiquet, député, a eu lieu hier soir à l'Hôtel de Ville, pour entendre sir Thomas Barclay, sur le projet d'une visite analogue à celle qui vient d'avoir lieu entre les ouvriers de Keighley et ceux de Suresnes, à organiser entre les ouvriers d'Amiens et un centre industriel anglais. Une résolution chaudement favorable a été adoptée et l'on a décidé la formation immédiate d'un comité pour réaliser ce projet.

Le délai-congé des employés

Dans la séance qu'il a tenue jeudi pour étudier la question du délai-congé, qui a été fixé à une semaine pour les ouvriers et un mois pour les employés et assimilés, le conseil supérieur du travail a voté la disposition suivante :

« Dans les transports de voyageurs par tramways, omnibus et bateaux, dont le travail est entièrement continu, sans chômage ni fluctuation saisonnière, le congé sera obligatoirement à durée indéterminée. »

Pas espion contrebandier à Toul

Ce n'était pas un espion qu'on a arrêté hier à Toul ainsi qu'on l'avait cru tout d'abord, mais bien un contrebandier d'alcool qu'on a eu toutes les peines du monde à faire parler.

C'est un nommé Carevati, né à Nancy, qui est sous le coup d'un arrêté d'expulsion et qui s'est marié en utilisant les papiers de son frère. On a dû le mettre en état d'arrestation sous l'inculpa-

---

12

LE VENTRILOQUE

PAR

XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

LA FEMME DU PRUSSIEN

« En ce moment, dans sa chambre close, elle me raille sans doute et rit de ma faiblesse... Eh bien, ce rôle de dupe je ne l'accepte pas... Si dans cinq minutes Léonide n'a point reparu, je franchirai la grille, au risque de laisser ma chair aux pointes cachées sous les feuilles, je briserai comme un voleur les vitres d'une fenêtre pour arriver à elle, et j'arriverai, et ce que je veux qu'elle sache il faudra bien qu'elle l'écoute... il faudra bien qu'elle l'entende. »

Assurément (nous ne nous faisons à cet égard aucune illusion) ce monologue ressemblait aux paroles insensées que les fiévreux balbutient dans leur délire, mais l'amour atteignant son paroxysme n'est autre chose qu'une fièvre de l'âme, et comme la fièvre du corps il amène le délire à sa suite.

Quoi qu'il en soit, la résolution de Georges Pradel était prise, et rien ne pouvait l'empêcher d'exécuter cette résolution folle et coupable.

Une minute encore et le délai qu'il se fixait à lui-même expirerait.

Déjà il se rapprochait de la grille, prêt à saisir les barreaux et à s'élancer.

Mais soudain il s'arrêta et son cœur cessa de battre.

Un froufrou léger, ce bruit charmant d'une jupe de soie traînant sur le sable, arrivait à son oreille.

— Ah ! murmura-t-il, je désespérais trop vite, et follement j'allais tout compromettre ! ! La voici !... O ! Léonide... Léonide adorée, pardonnez-moi ! ! J'étais injuste ! j'étais absurde !... J'osais vous accuser et vous êtes un ange ! !...

Une main tremblante fit tourner lentement la clef dans la serrure. La grille s'entr'ouvrit.

— Venez... dit tout bas une voix méconnaissable à force d'être émue. Venez vite... Vous me perdez peut-être, mais vous l'avez voulu...

Georges, ivre de joie comme un instant auparavant il était ivre de colère, se glissa dans le jardin.

La grille se referma derrière lui.

— Oh ! madame, que vous êtes bonne... balbutia-t-il en cherchant à saisir pour la porter à ses lèvres une petite main qui se retira vivement. De quelle façon vous remercier ? Comment vous dire mon bonheur et vous témoigner ma reconnaissance ?...

— En abrégeant l'entrevue que vous m'imposez ! répondit la jeune femme !... Elle m'épouvante, cette entrevue ?... J'ai le pressentiment qu'il en doit résulter pour moi, pour vous aussi peut-être, quelque irréparable malheur... Mais je savais que vous attendiez et, croyant bien vous connaître, je redoutais de votre part un acte de folie... Avais-je tort ?...

Georges baissa la tête et ne répondit point.

— Il est donc vrai que j'avais raison, poursuivit madame Metzer. Votre silence en est la preuve... Vous avez à me parler, dites-vous... Vous exigez de moi un entretien de quelques minutes... Eh bien ! contrainte et forcée, je vous l'accorde... mais il ne peut avoir lieu dans ce jardin... Si profonde que soit la nuit, si complète que paraisse la solitude, j'ai peur... Sait-on ce que cache l'obscurité ? Sait-on où va la voix qui s'égare ?... Il me semble sentir autour de nous des espions guettant chaque mot échappé de nos lèvres... Etouffez le bruit de vos pas... Imposez silence aux battements de votre cœur... et suivez-moi...

Ayant ainsi parlé si bas que Georges devina les paroles plutôt qu'il ne les entendit, la jeune femme, pareille à une ombre légère glissant sur le sol et l'effleurant à peine, se dirigea vers le pavillon.

En même temps qu'elle, l'officier en atteignit le seuil.

Devant eux une porte s'ouvrait dans les ténèbres.

Aucune lueur, aucun reflet, n'éclairaient à l'intérieur du logis.

— Je vais vous guider... dit Léonide.

Et Georges Pradel sentit une main glacée comme celle d'une morte saisir sa main brûlante.

Conduit, ou plutôt entraîné par la jeune femme qui sans hésitation marchait d'un pas rapide au milieu de l'obscurité, le lieutenant traversa une première pièce dont les parfums pénétrants des fleurs rendaient l'atmosphère lourde et presque irrespirable.

C'était la vérandah vitrée servant de serre et de vestibule.

Il gravit quinze ou vingt marches recouvertes d'un épais tapis.

Il longea pendant quelques secondes un couloir aussi sombre que tout le reste du logis.

Puis madame Metzer ouvrit une porte latérale, et la clarté faible d'une veilleuse enfermée sous un globe d'albâtre à demi transparent permit d'entrevoir une chambre à coucher petite, mais d'une élégance recherchée.

— Et maintenant, dit Léonide sans refermer la porte, maintenant, monsieur, je vous écoute... qu'avez-vous à me dire ?... Parlez, mais hâtez-vous... Vous voyez que je tremble... Abrégez mon supplice ! Je vous le répète, monsieur, au nom du ciel ayez pitié de moi...

VIII

Il était impossible de rêver une figure plus merveilleusement belle et touchante que celle de madame Metzer en ce moment.

La jeune femme venait de jeter sur un siège le chapeau si léger cependant qui paraissait trop lourd à sa tête enfiévrée.

Ses grands cheveux blonds, dont une secousse involontaire avait défait la torsade épaisse, ruisselaient comme une pluie d'or sur sa poitrine et sur ses épaules.

Les lueurs indécises de la veilleuse donnaient la pâleur du marbre à ses traits qu'on eût dit sculptés en plein bloc de Carrare. Une étincelle tremblante, à demi voilée par ses longs cils, brillait dans ses prunelles humides.

De la main droite elle s'appuyait au dossier d'une chauffeuse comme si, pour soutenir son corps frêle et charmant, ce point d'appui était nécessaire.

Et néanmoins elle regardait Georges Pradel en face, et son regard semblait à la fois implorer et défier.

On la sentait brisée, mais on la devinait résolue.

Le lieutenant, au lieu de parler, la dévorait des yeux avec une adoration muette et profonde qui ressemblait à de l'extase.

Le petit pied de Léonide, agité par une impatience nerveuse, frappa le tapis. Sa main se crispa sur l'étoffe de la chauffeuse.

Evidemment madame Metzer souffrait beaucoup.

— Ah ! balbutia-t-elle, c'est mal, ce que vous faites-là !... — Chaque minute qui s'écoule augmente mes angoisses... — Votre présence dans cette maison, dans cette chambre, m'épouvante, me rend folle... et vous vous taisez !... Puisque rien n'a pu me soustraire à l'entretien imposé par vous, parlez donc, au moins ! parlez vite ! ! Dites-moi ce que vous voulez que je sache et retirez-vous...

— Ce que j'ai à vous dire, murmura le lieutenant d'une voix basse, mais vibrante de passion contenue, vous le savez déjà, madame. Je vous aime...

— Et je sais aussi, répliqua Léonide, — je sais que je n'ai pas le droit d'entendre un tel aveu... je suis mariée...

— A un homme indigne de vous !

— Qu'importe ? il est mon mari.

— Mais vous ne l'aimez pas cet homme ! Il ne mérite que votre haine et votre mépris !

— Je ne suis point son juge. Je suis sa femme.

— Il a brisé lui-même, par sa conduite odieuse, les liens qui vous attachaient à lui.

— Il est un lien qu'on ne brise jamais, et ce lien là se nomme le devoir.

— Il en est un autre aussi fort, qui s'appelle l'amour, et celui-là nous unit ! Vous m'aimez...

(A suivre)

BAPTÊME

DELESPAUL-HAVEZ

UNIVERSELLEMENT LA MEILLEURE

PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR

98, Rue Nationale, Lille